

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 DECEMBRE 2015**

L'An deux mille quinze

Le onze décembre, le Conseil Municipal de la commune de Sainte Radegonde-des-Noyers, Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 décembre 2015

PRESENTS : FROMENT R., PIGNON M., MAROUSSIE G., MASSIOT J., BOBINEAU P., CHARLE L., BOURNEL P., MIUS S., ARCHAMBAUD M., GROLLEAU D., ROBIN A., FAUCHER M.

ABSENT : GONIOT C., SEGUI H.

Pouvoir de Mr GONIOT Christoph à Mr FROMENT René

Pouvoir de Mme SEGUI Hélène à Mr BOURNEL Paul

Secrétaire de séance : Mr CHARLE Laurent

ORDRE DU JOUR :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 6 novembre 2015
- Modification du Permis de lotir du lotissement de La Passerelle
- Modification des statuts de la Communauté de Communes des isles du Marais Poitevin
- Désignation des représentants au sein de la Commission Locale d'évaluation des charges transférées de la Communauté de Communes des Isles du Marais Poitevin
- Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)
- Convention transition Energétique Croissance verte (Rénovation de la Mairie)
- Avenant à la convention de travaux de restauration des berges du Canal du Clain
- Projet de construction de 8 logements par Vendée Logement
- Projet d'agrandissement de Mr BABIN Sébastien
- Proposition d'impression de nouveaux plans de la Commune + accès internet sur site
- Indemnité de Conseil allouée au Comptable du Trésor
- Achat de matériel Ecole Publique
- Subvention OGEC de Champagné-les-Marais
- Questions diverses

Précédent compte rendu adopté à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil Municipal,

- Accepte l'arrêté modificatif du Lotissement de La Passerelle
- Accepte la modification des statuts de la Communauté de Communes des isles du Marais Poitevin
- Accepte la désignation de deux représentants titulaires : Mme ROBIN Annie, suppléant : Mr FROMENT René, au sien de la Commission Locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté de Communes des isles du Marais Poitevin.
- Donne un avis favorable au projet de Schéma Départemental de coopération intercommunale

- Autorise Monsieur Le Maire à signer la Convention de transition énergétique pour la croissance verte (13 voix pour, 1 voix contre)
- Autorise Monsieur Le Maire à signer l'avenant n°1 avec L'ASA du Marais du Petit Poitou et Le Syndicat Mixte pour la participation d'un montant de 14 460.26 € pour les travaux de pieutage (11 voix pour, 3 voix contre)
- Accepte le projet de construction de 8 logements individuels au lotissement des Hautes Terres par Vendée Logement
- Accepte le projet d'agrandissement de Mr BABIN Sébastien
- Accepte le devis de la Société Publica d'un montant de 2973 € HT pour l'édition de plans communaux et pose d'un panneau d'information
- Accepte l'indemnité du Receveur Municipal d'un montant de 477.69 €
- Accepte l'achat de 3 tableaux interactifs à l'Ecole Publique pour un montant de 3 636.34 € HT
- Accepte la subvention de 724 euros à l'OGEC de Champagné-les-Marais
- Accepte la gratuité de Salle des Fêtes, lors du dîner dansant du Comité des Fêtes organisé le 28 novembre 2015

Questions diverses :

- Le rapport d'accessibilité de la Communauté de Communes des isles du Marais Poitevin est consultable en Mairie
- Courrier reçu du SAGE (Sèvre Niortaise du Marais Poitevin) : la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Sèvre Niortaise-Marais poitevin a validé lors de sa séance plénière du 5 novembre 2015, l'inventaire des zones humides du territoire communal.
- Remerciement de Mme LIGONNIERE Josiane lors du décès de son mari
- Remerciement de Mme PRIOUZEAU Dominique lors du décès de sa maman
- Remerciement de Mme FAUCHER Marie lors du décès de son frère
- Courrier de Mr BOCQUET Daniel : Mr TOURNADE Daniel, routier, passe toujours avec son gros camion dans la rue du Petit Fief. Monsieur Le Maire va de nouveau le rencontrer. Un arrêté va être pris pour interdire la circulation aux véhicules de plus de 10 tonnes
- Le boulanger de Chaillé-les- Marais a installé un distributeur de pain au Garage CORNIERE.
- Informations de Mr BOURNEL Paul
 - o L'Assemblée Générale du Parc du Marais Poitevin s'est déroulée le 25 novembre. Un observatoire dans la réserve naturelle va être posé à la Ferme de La Prémizotière.
 - o La Commission du Centre Bourg doit se réunir pour décider de ce qu'il va être fait sur le parking, un point sur les travaux en cours est donné.
 - o Une gouttière a été constatée dans le logement de Mr THIBAUT Marc